

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 novembre 2022

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 30

Présents à la séance : Mesdames Régine GONSOLIN, Audrey D'HEILLY, Claire NUSBAUM, Messieurs, Denis LATIL, et Alain D'HEILLY.

Procuration : Monsieur Olivier STRENS ayant donné procuration à Monsieur Alain D'HEILLY

Absent excusé : Madame Mathilde GIROUD

Absent à la séance : Messieurs Johan EYRAUD et Damien MORETTI

Secrétaire de séance : Madame D'HEILLY Audrey

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

Présentation du diagnostic élaboré par le CAUE05 par Madame Daisy HAQUIN

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2022.

DELIBERATIONS :

- ✚ Choix d'un architecte pour l'élaboration du permis de construire du garage communal.
- ✚ Départ logement n° 3 immeuble « Marcel Plazi ».
- ✚ Affectation logement n°3 immeuble Marcel PLAZI.

INFORMATIONS :

Arrêt maladie secrétaire de Mairie

Remplacement par des secrétaires de la Com.Com.

Piratage adresse mail de la Commune, blocage d'Orange

Noël des enfants

Colis des vieux

Questions diverses :

Les questions diverses sont à déposer en Mairie ou sur l'adresse mail du Maire 48H en avant le début de la séance.

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2022

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

La facture de Monsieur KELLER concernant l'ouverture de la zone 2AU

La signalétique d'information locale prévision de budget

Les subventions votées le 24 juin 2022 objet de la délibération n°29/2022 qui ne correspond pas au compte rendu, des subventions ayant été omises.

Vote : unanimité

Présentation du diagnostic élaboré par le CAUE05 par Madame Daisy HAQUIN

Madame Daisy HAQUIN présente aux élus le diagnostic élaboré par le CAUE05 et par la même occasion au public présent. Ce diagnostic sera présenté à la population le 06 décembre 2022 à 18H00 qui sera suivi d'un atelier de travail.

Fin de la présentation à 19H45, nous remercions madame HAQUIN et nous ouvrons la séance du Conseil Municipal.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Audrey D'HEILLY.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2022.

Vote : unanimité

DELIBERATIONS :

- ✚ Choix d'un architecte pour l'élaboration du permis de construire du garage communal.
Le Maire expose la volonté de la Municipalité de construire un garage communal à la place d'une location que nous avons depuis des décennies.
Nous avons reçu de la part de l'ATELIER B.M.D.G. sis à ORAISON 04700 un devis pour la réalisation du permis de construire d'un montant de 2 400,00€ TTC.
Le Maire propose de valider ce devis,
D'autoriser le Maire de signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : unanimité

- ✚ Départ logement n° 3 immeuble « Marcel Plazi ».
Le Maire explique au Conseil qu'à la date du 13 octobre 2022, madame Ophélie LABROSSE ZEIN, Locataire de l'appartement n°3, immeuble « Marcel Plazi » a transmis en Mairie une lettre indiquant son souhait de libérer l'appartement à la date du 30 novembre 2022 et nous désigne un éventuel remplaçant.
Le Maire propose que l'appartement soit libéré le 30 novembre 2022, un état des lieux sortant sera réalisé à cette date.

Vote : unanimité

✚ Affectation logement n°3 immeuble Marcel PLAZI.

Le Maire donne lecture de la demande de logement pour l'appartement N°3 de l'immeuble « Marcel Plazi ». Monsieur Gilles RICHARDOT a déposé un dossier de demande.

Le Maire précise qu'à ce jour il n'y a plus de demande valide.

Le Maire propose Monsieur Gilles RICHARDOT pour une affectation et un état des lieux au 1^{er} décembre 2022, autorise le Maire à signer les pièces afférentes à cette affectation.

Vote : unanimité

✚ La facture de Monsieur KELLER concernant l'ouverture de la zone 2AU.

Le Maire donne lecture de la facture de l'atelier « K », monsieur KELLER Maxime pour des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour une modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Le Maire propose de mandater la facture de Monsieur KELLER Maxime d'un montant de 6 000,00€

Vote : unanimité

✚ La signalétique d'information locale prévision de budget.

Le Maire donne lecture d'un mail émanant de la Com.Com. pour la S.I.L.. Le coût de l'opération est estimé d'un montant total de 15 800,00€ HT Une demande de subvention d'environ 68%, avec une prise en charge de la CCSB de 50%, le coût pour la collectivité serait de 2 528,00€.

Le Maire propose de poursuivre la finalisation de ce dossier et propose que le reste à charge du projet soit supporté par la collectivité.

Vote : unanimité

✚ Les subventions votées le 24 juin 2022 objet de la délibération n°29/2022 qui ne correspondent pas au compte rendu, des subventions ayant été omises.

Le Maire explique qu'après plusieurs réclamations pour non paiement de subventions, un rapprochement a été réalisé entre la délibération établie à l'issue du Conseil Municipal du 24 juin 2022 et le Compte rendu attaché. Nous constatons que plusieurs organismes et/ou associations apparaissent dans le compte rendu mais n'apparaissent pas sur la délibération. De fait, nous reprenons une délibération pour les oubliés à savoir :

Association bien vivre entre Aygues et Buëch : 100,00€

Association au fil du temps : 100,00€

MJC Serres : 10,00€ Ski club Veynois : 50,00€

Association sportive collège de Serres : 100,00€ → payée

USSB Savournon : 100,00€

Jardin des Ophéliades : 50,00€ → payée

Ecoles Primaires de Serres : 200,00€

Vote : unanimité

INFORMATIONS :

Arrêt maladie secrétaire de Mairie
Normalement reprise au 1^{er} décembre 2022

Remplacement par des secrétaires de la Com.Com.
Nous avons l'appui de la CCSB pour des remplacement de secrétaires de Mairies le mercredi matin et le vendredi.

Piratage adresse mail de la Commune, blocage d'Orange
Le Mail de la commune a été piraté et bloqué par ORANGE sans que nous puissions revenir en arrière.

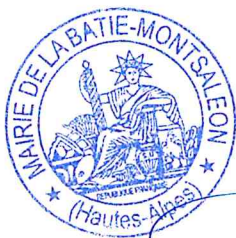
Noël des enfants
La date du 03 a été retenue qui cumulera les interventions des comités de la fête et des fêtes. Un flye explicatif sera réalisé.

Colis des vieux
Nous les avons reçu ce jour.

Questions diverses :

Les questions diverses sont à déposer en Mairie ou sur l'adresse mail du Maire 48H en avant le début de la séance.

Le Maire clos la séance à 21H00.



Le Maire
Alain D'HEILLY